Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 038-213800535-20241217-DB_241213_132-DE

Budget Primitif 2025 - Budget principal de la ville
Note de présentation

Le budget primitif 2025 s'élève à :

- 43 965 181 € pour la section de fonctionnement
- 17 757 818 € pour la section d'investissement

Soit un budget global de 61 722 999 € (y compris opérations d'ordre).

1. ANALYSE FINANCIERE

Chaîne de l'épargne

k€	2024	2025
Produits de fonctionnement courant	42 238	43 703
- Charges de fonctionnement courant	37 121	38 387
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	**5 116**	**5 315**
+ Solde exceptionnel large	**106**	**107**
= Produits exceptionnels larges*	159	160
- Charges exceptionnelles larges*	53	53
= EPARGNE DE GESTION (EG)	**5 222**	**5 422**
- Intérêts	367	336
= EPARGNE BRUTE (EB)	**4 855**	**5 086**
- Capital	2 215	2 177
= EPARGNE NETTE (EN)	**2 640**	**2 909**

** y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)*

Financement de l'investissement

k€	2024	2025
Dépenses d'investissement hors dette	17 222	15 317
Dépenses d'équipement	17 222	15 317
Dépenses directes d'équipement	16 945	14 674
Dépenses indirectes (FdC + S.E.)	277	643
Dép d'inv hors annuité en capital	**17 222**	**15 317**
Financement de l'investissement	**8 992**	**15 317**
EPARGNE NETTE	**2 640**	**2 909**
Ressources propres d'inv. (RPI)	2 450	1 950
FCTVA	1 500	1 100
Produits des cessions	260	650
Diverses RPI	690	200
Fonds affectés (amendes, ...)	250	250
Subventions yc DETR / DSIL	455	2 464
Emprunt	3 197	7 744

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 038-213800535-20241217-DB_241213_132-DE

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement de ressources fiscales, des redevances pour services rendus, des dotations de l'Etat et d'autres partenaires (Région, département, CAF).

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
013	Atténuation de charges	305 000 €	290 000 €	-5,2%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 022 018 €	6 708 311 €	10,2%
73	Impôts et taxes	8 518 980 €	8 493 980 €	-0,3%
731	Fiscalité locale (nouveau chapitre M57)	22 306 757 €	23 190 793 €	3,8%
74	Dotations et participations	4 442 689 €	4 438 250 €	-0,1%
75	Autres produits de gestion courante	594 318 €	580 847 €	-2,3%
Total des recettes de gestion des services		**42 189 762 €**	**43 702 181 €**	**3,5%**
76	Produits financiers	10 000 €	6 000 €	-66,7%
77	Produits exceptionnels	- €	- €	
78	Reprises sur provisions	159 000 €	154 000 €	-3,2%
Total des recettes réelles de fonctionnement		**42 358 762 €**	**43 862 181 €**	**3,4%**
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		103 000 €	103 000 €	**0,0%**
TOTAL		**42 461 762 €**	**43 965 181 €**	**3,4%**

1.1.1. Produits des services et du domaine (chapitre 70)

Au regard des réalisations 2024 et des programmations 2025, les recettes de produits de services sont évaluées à la hausse en 2025, en particulier pour :

- Le stationnement du fait de l'ouverture du parking du conservatoire (+ 190 k€)
- La programmation culturelle du festival des Belles Journées (+140 K€) et du théâtre (+50 K€)
- Les redevances périscolaires (+ 37 k€)
- Les redevances d'occupation du domaine public (+24 k€)
- La refacturation de la totalité de la masse salariale au CCAS (+ 200 K€)

1.1.2. Produits de la fiscalité (chapitres 73 et 731)

Les prévisions de recettes issues de la fiscalité se répartissent de la manière suivante :

Article	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
73111	Contributions directes (TH, TF)	20 238 757 €	20 725 793 €	2,3%
73123	Taxe additionnelle droits mutation ou taxe publicité foncière	700 000 €	1 100 000 €	36,4%
73132	Taxe pylones électriques	22 000 €	25 000 €	12,0%
73141	Taxe consommation électricité	750 000 €	750 000 €	0,0%
73154	Droits de place	70 000 €	84 000 €	16,7%
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	520 000 €	500 000 €	-4,0%
7318	Taxes sur les friches commerciales	6 000 €	6 000 €	0,0%
73211	Attribution de compensation	8 193 980 €	8 193 980 €	0,0%
73212	Dotation solidarité communautaire	325 000 €	300 000 €	-8,3%
Total		**30 825 737 €**	**31 684 773 €**	**2,7%**

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 038-213800535-20241217-DB_241213_132-DE

Les recettes provenant de l'Attribution de Compensation (AC) sont stables. Compte tenu du contexte actuel d'incertitude, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par la CAPI aux communes membres est budgétée à 300 k€.

Les recettes de taxe additionnelle des droits de mutation (DMTO) ont été réévaluées à la hausse pour 2025 au regard de l'exécution 2024 supérieure à ce qui avait été prévu.

Focus sur l'évolution des contributions directes ou produit fiscal en 2025 :

Produits	CA 2023	CA prev 2024	BP 2025
TH	560 536 €	463 388 €	472 656 €
TFB	20 375 782 €	21 205 575 €	21 629 697 €
TFNB	133 766 €	134 773 €	137 468 €
Coeff correcteur	- 1 456 605 €	- 1 461 800 €	- 1 514 028 €
Total produit fiscal (en €)	19 613 479 €	20 341 936 €	20 725 793 €
Allocations compensatrices exonération TH + TF	525 456 €	855 327 €	800 000 €
Total (en €)	**20 138 935 €**	**21 197 263 €**	**21 525 793 €**

Les taux des taxes directes locales restent stables en 2025.

Le montant du produit fiscal est estimé en hausse de 1.9% en 2025 par rapport au CA prévisionnel 2024.

Le budget a été estimé sur la base des valeurs locatives prévisionnelles 2024 connues à ce jour et d'une revalorisation par application du coefficient d'actualisation en corrélation avec l'indice des prix (IPCH) de 1.5% et d'une évolution des bases physiques de 0,5%.

1.1.3. Participations reçues de l'Etat et d'autres collectivités (chapitre 74)

Nature	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
74111	DGF Dotation forfaitaire	1 272 528 €	1 400 000 €	9,1%
741123	DSU	1 057 516 €	1 000 000 €	-5,8%
744	FCTVA	8 000 €	- €	
74611	DGD	174 646 €	175 000 €	0,2%
74718	Autres	248 386 €	158 750 €	-56,5%
7472	Régions	135 000 €	150 000 €	10,0%
7473	Départements	111 791 €	124 800 €	10,4%
74741	Communes membres GFP	700 €	700 €	0,0%
74748	Autres communes	150 000 €	133 000 €	-12,8%
74751	GFP de rattachement	30 128 €	68 200 €	55,8%
7478	Autres organismes (dont CAF)	287 500 €	341 800 €	15,9%
74833	Etat compensation exonérations taxes foncieres	880 494 €	800 000 €	-10,1%
74836	Attribution fonds départemental perequation taxe prof.	15 000 €	20 000 €	25,0%
7484	Dotation de recensement	5 500 €	6 000 €	8,3%
7485	Dotation pour les titres sécurisés	52 000 €	60 000 €	13,3%
7488	Autres attributions et participations	13 500 €	- €	
Total		**4 442 689 €**	**4 438 250 €**	**-0,1%**

En 2024, le montant de la dotation globale de fonctionnement perçu été supérieur aux prévisions du BP pour atteindre 1 404 k€. Le gouvernement ayant annoncé un gel de la DGF pour 2025, elle a été inscrite pour un montant similaire à celui perçu en 2024.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 038-213800535-20241217-DB_241213_132-DE

Les dotations de l'Etat (74718) ont été ramenées au niveau de 2023.

La hausse de l'estimation des subventions perçues de la Région et du Département est essentiellement liée à l'augmentation des locations d'équipements par les lycées et les collèges.

Une recette de régularisation est prévue pour la participation de la CAPI (74751) au financement du poste d'instructeur d'urbanisme pour les exercices 2022 et 2023 (42 K€).

Les subventions de la part des autres organismes sont en hausse avec notamment la prévision d'une aide de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) de 25 K€ pour l'accueil d'allemands associés aux Ukrainiens, et l'augmentation des recettes de la CAF (+36 K€).

1.1.4. Produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit essentiellement des revenus d'immeubles. Ces recettes sont estimées en légère baisse de 2.3% par rapport à 2024, au regard des variations d'occupation.

1.1.5. Reprises sur provisions (chapitre 78)

Une provision pour risques et charges de 159 000 € a été établie par délibération du 28/01/2021. Le risque étant moindre, il convient de la reprendre. Cette opération n'a pas été faite sur l'exercice 2024. Un budget de 154 000 € est de nouveau prévu en 2025 à cet effet. Une partie de la provision sera toutefois conservée en attendant la clôture du contentieux.

1.1.6. Autres produits (chapitre 013)

Il s'agit des atténuations de charges, dont les remboursements de frais de personnel par les organismes sociaux (cotisations et indemnités journalières de sécurité sociale). Le montant s'élève à 50 k€.

Par ailleurs, sont également inscrits 240 000 € en recettes pour l'attribution des chèques déjeuners au personnel communal. Cette recette est équilibrée par une dépense (chapitre 012).

1.2. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
011	Charges à caractère général	10 443 164 €	11 064 462 €	5,6%
012	Charges de personnel et frais assimilés	23 378 506 €	23 665 783 €	1,2%
014	Atténuation de produits	583 000 €	480 000 €	-21,5%
65	Autres charges de gestion courante	2 716 724 €	3 176 924 €	14,5%
Total des dépenses de gestion courante		**37 121 394 €**	**38 387 169 €**	**3,3%**
66	Charges financières	415 000 €	336 000 €	-23,5%
67	Charges exceptionnellles	40 000 €	50 000 €	20,0%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	13 200 €	3 000 €	-340,0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**37 589 594 €**	**38 776 169 €**	**3,1%**
023	Virement à la section d'investissement	2 232 168 €	2 249 012 €	0,7%
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 640 000 €	2 940 000 €	10,2%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		**4 872 168 €**	**5 189 012 €**	**6,1%**
TOTAL		**42 461 762 €**	**43 965 181 €**	**3,4%**

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 038-213800535-20241217-DB_241213_132-DE

1.2.1. Activité des services (chapitre 011)

Ce chapitre retrace les charges de fonctionnement et d'intervention des différents services municipaux et inhérents à la structure.

L'augmentation des charges à caractère général de 5.6% par rapport à 2024 s'explique notamment par l'inscription de crédits pour l'opération (AE/CP) OPAH-RU, à la hausse des budgets pour la programmation du théâtre, les animations des Belles Journées, et le Festival Street Art et à des hausses de prix liées à l'inflation.

Cette année l'objectif ayant été d'inscrire les crédits correspondants à la totalité des besoins pour l'année 2025 dès l'étape du budget primitif pour ne pas avoir de nouvelles inscriptions au budget supplémentaire, l'augmentation en comparaison avec les crédits cumulés du BP 2024 et du BS 2024 est ramenée à 0.3%.

1.2.2. Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les crédits inscrits au budget primitif 2025 s'élèvent à 23,7 M€ contre 23,4 M€ en 2024, soit une évolution de 1.2%.

Cette progression intègre :

- l'indice Glissement Vieillesse Technicité à hauteur de 0.6 % de la masse salariale soit 144 k€
  - Echelons : + 84 k€
  - Avancement de grades : + 40 k€
  - Impact revalorisation SMIC année complète : + 20 k€
- les enveloppes de remplacement et postes saisonniers : + 141 k€
- la création de postes : + 866 k€
- la suppression ou non remplacement de postes : - 778 k€

1.2.3. Atténuation de produits (chapitre 014)

Ce chapitre comprend le reversement de fiscalité à la CAPI dans le cadre de la convention de partage de la taxe sur le foncier bâti des ZAE ainsi que le dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants.

Elle comprend aussi la contribution de la ville au titre du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). Avant bénéficiaires, la CAPI et ses communes membres sont devenues contributrices depuis 2021.

Toutefois, au regard des éléments de contexte financier, pour 2025 cette contribution inscrite au chapitre 014 est estimée à un montant de 260K€, soit en baisse de 71 K€ par rapport à 2024.

1.2.4. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante sont constituées principalement par les subventions versées aux organismes suivants :

Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
657363	CCAS	842 352 €	921 191 €	1 307 600 €	29,6%
65748	Subventions associations	1 059 380 €	1 100 680 €	1 137 105 €	3,2%
Total		**1 901 732 €**	**2 021 871 €**	**2 444 705 €**	**17,3%**

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 038-213800535-20241217-DB_241213_132-DE

Le montant des subventions aux associations est en hausse de 3.2% par rapport à 2024 (+36 K€), notamment celles des pôles éducation et sport.

La subvention d'équilibre au budget du CCAS devrait s'élever à 1 307 K€ contre 921 k€ en 2024.

Ce poste budgétaire comprend également la cotisation à l'Epage de la Bourbre en charge de la Gémapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) dont la ville est membre (budget stable de 13 K€), ainsi que les indemnités versées aux élus et leurs charges associées également stable.

1.2.5. Charges financières (chapitre 66)

La dette donne lieu à des inscriptions dans les deux sections au niveau du budget. Les intérêts sont inscrits en section fonctionnement et le remboursement du capital en section d'investissement.

L'état de la dette fait l'objet d'annexes spécifiques au document budgétaire (annexes B1.2 à B1.4).

Le montant des intérêts de la dette diminue en 2025 et s'élève à 336 k€.

1.2.6. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ces charges comprennent uniquement les titres annulés sur exercices antérieurs. Une enveloppe de 50 K€ est inscrite au budget.

1.2.7. Dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)

Une provision pour risques et charges est inscrite au BP 2025, pour un montant de 3 000 € (2 dossiers contentieux en cours).

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

La section d'investissement de l'exercice 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à 17 757 818 €.

3.1. Les recettes d'investissement

Nature	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
13	Subventions d'investissement reçues	794 187 €	2 713 517 €	70,7%
16	Emprunts et dettes assimilées	9 112 450 €	7 770 439 €	-17,3%
Total des recettes d'équipement		**9 906 637 €**	**10 483 956 €**	**53,5%**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 100 000 €	1 300 000 €	-61,5%
27	Autres immobilisations financières	90 000 €	84 850 €	-6,1%
024	Produits de cession	260 000 €	650 000 €	60,0%
Total des recettes financières		**2 450 000 €**	**2 034 850 €**	**-20,4%**
Total des recettes réelles d'investissement		**12 356 637 €**	**12 518 806 €**	**1,3%**
021	Virement de la section de fonctionnement	2 232 168 €	2 249 012 €	0,7%
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 640 000 €	2 940 000 €	10,2%
041	Opérations patrimoniales	2 000 000 €	50 000 €	-3900,0%
Total des recettes d'ordre d'investissement		**6 872 168 €**	**5 239 012 €**	**-31,2%**
TOTAL		**19 228 805 €**	**17 757 818 €**	**-8,3%**

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 038-213800535-20241217-DB_241213_132-DE

Les recettes d'équipement sont constituées par des fonds de concours, des subventions (Etat, Région, Département et autres organismes partenaires) et par l'emprunt d'équilibre.

Les principales subventions prévues au BP 2025 sont les suivantes :

- Subvention du Département dans le cadre de l'action cœur de ville Bd St Michel pour le traitement des façades, les accès escaliers et ascenseurs et l'étanchéité de la dalle (700 K€)
- Subvention de l'Etat dans le cadre du contrat de Performance Energétique (700 K€)
- Subventions de la Région et du Département dans le cadre du contrat ville moyenne pour les travaux du stade Chantereine (470 K€)
- Subventions du Département et de la CAF dans le cadre de la rénovation de la maison des habitants Barbusse (520 K€)
- Subvention de la Région pour la modernisation du stade Rajon (120 K€)
- Subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la démolition du Pont St Michel (108 K€) et pour la mise en accessibilité PMR Ecoles Claude Chary et Pré Bénit (79 K€)
- Subvention de l'Agence Nationale du Sport et de la santé pour les travaux du terrain de Padel (92 K€)

La section d'investissement est par ailleurs financée par :

- Chapitre 10 : le Fonds de Compensation de la TVA (1 100 K€), dont le budget est en baisse de 400 K€ notamment du fait de la baisse du taux (de 16.404% à 14.85%) prévue dans la loi de finance, et la taxe d'aménagement dont les recettes estimées sont également en diminution de 400 K€.
- Chapitre 024 : la cession de biens immobiliers. Le montant des cessions s'élève à 650 K€ en 2025, et correspond à la vente de deux maisons et un commerce.
- Chapitre 27 : les recettes d'immobilisations financières correspondent à la dette récupérable auprès de la CAPI suite au transfert de la compétence eau et assainissement.

Les recettes d'ordre comprennent les amortissements (opérations d'ordre de section à section) et les opérations patrimoniales.

3.2. Les dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
20	Immobilisations incorporelles	336 550 €	474 025 €	29,0%
204	Subventions d'équipement versées	276 750 €	643 300 €	57,0%
21	Immmobilisations corporelles	6 006 570 €	4 948 500 €	-21,4%
23	Immobilisations en cours	2 730 001 €	567 360 €	-381,2%
AP	Total des opérations d'équipement	5 170 734 €	8 683 633 €	40,5%
Total des dépenses d'équipement		**14 520 605 €**	**15 316 818 €**	**5,2%**
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	
16	Emprunts et dettes assimilés	2 605 200 €	2 288 000 €	-13,9%
26	Participation et créances rattachées	- €	- €	
Total des dépenses financières		**2 605 200 €**	**2 288 000 €**	**-13,9%**
Total des dépenses réelles d'investissement		**17 125 805 €**	**17 604 818 €**	**2,7%**
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	103 000 €	103 000 €	
041	Opérations patrimoniales	2 000 000 €	50 000 €	-3900,0%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		**2 103 000 €**	**153 000 €**	**-1274,5%**
TOTAL		**19 228 805 €**	**17 757 818 €**	**-8,3%**

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 038-213800535-20241217-DB_241213_132-DE

Les crédits 2025 (hors dépenses d'ordre et dette) consacrés aux dépenses d'investissement traduisant la volonté de la Ville de poursuivre son programme d'investissement et d'amélioration des équipements, s'élèvent à 15 316 818 €.

3.2.1. Les investissements gérés en AP/CP (chapitres 20/21/23)

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), la ville s'inscrit dans une démarche volontaire de gestion de ses opérations d'équipement en autorisations de programme (AP/CP).

Pour l'année 2025, les principales opérations d'équipement envisagées et gérées en autorisations de programmes sont les suivantes :

Intitulé autorisations de programmes AP	N° AP	Montant des AP			Montant des CP			
		AP votées y compris ajustements	Révisions BP 2025	Total des AP 2025	CP réalisés antérieurs au 1/1/2024	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et plus
REVISION DU PLU 2	2018000002	444 400 €		444 400 €	372 578,00 €	63 471,78 €	**8 350,22 €**	- €
OAP PONT DE JALLIEU	2019000001	300 000 €		300 000 €	48 146,40 €	55 000,00 €	**182 000,00 €**	14 853,60 €
RESTRUCTURATION ATELIERS CHAMPFLEURI	2019000003	3 700 000 €	**500 000,00 €**	4 200 000 €	2 303 835,51 €	1 200 000,00 €	**533 000,00 €**	163 164,49 €
CREATION D'UN THEATRE	2019000004	10 500 000 €		10 500 000 €	88 456,47 €	- €	**40 000,00 €**	10 371 543,53 €
REAMENAGEMENT DE LA PLACE CARNOT	2019000005	2 900 000 €		2 900 000 €	2 587 622,69 €	150 000,00 €	**70 000,00 €**	92 377,31 €
OAP PAUL BERT	2020000001	2 057 294 €	**706,00 €**	2 058 000 €	1 743 317,22 €	160 400,00 €	**154 282,78 €**	- €
ACCESSIBILITE ST MICHEL (ESCALIER+ASCENSEUR)	2020000003	2 550 000 €		2 550 000 €	654 640,02 €	655 359,98 €	**1 240 000,00 €**	- €
EP CHAMPARET	2020000004	2 750 000 €		2 750 000 €	2 555 262,94 €	53 000,00 €	**25 000,00 €**	116 737,06 €
PLAN ECOLE 2021/2025	2021000001	2 400 000 €		2 400 000 €	924 396,37 €	500 000,00 €	**255 000,00 €**	720 603,63 €
PALAIS DES SPORTS	2021000002	1 910 000 €		1 910 000 €	655 639,82 €	1 184 360,18 €	**70 000,00 €**	- €
LOCAUX 28 RUE DE LA LIBERTE	2021000003	2 100 000 €		2 100 000 €	35 924,94 €	780 000,00 €	**582 000,00 €**	702 075,06 €
RENOVATION BOULEVARD ST MICHEL	2023000001	3 000 000 €	**350 000,00 €**	3 350 000 €	6 505,56 €	181 000,00 €	**2 576 000,00 €**	586 494,44 €
PLAINE DE JEUX CHAMPFLEURI	2024000001	1 000 000 €	**380 000,00 €**	1 380 000 €		- €	**1 380 000,00 €**	- €
INVESTISSEMENT PHOTOVOLTAIQUES	2024000002	1 200 000 €		1 200 000 €		40 000,00 €	**818 000,00 €**	342 000,00 €
REAMENAGEMENT RUE DES MOULINS	2024000003	1 340 000 €		1 340 000 €		115 000,00 €	**750 000,00 €**	475 000,00 €
TOTAL		**42 671 494 €**	**1 230 706 €**	**43 902 200 €**	**15 584 978,83 €**	**5 164 891,94 €**	**8 683 633,00 €**	**14 400 887,49 €**

3.2.2. Les investissements gérés hors AP/CP (chapitres 20/204/21/23)

Ci-dessous la liste des principaux projets prévus au budget 2025 en dehors des autorisations de programme :

Informatique	518 775 €
Dolbeau (démolition)	444 000 €
Rénovation parkings (Dolbeau et Pont de Jallieu)	400 000 €
Agrandissement du restaurant Louise MICHEL et du périscolaire	370 000 €
Parvis de la gare	343 303 €
Réfection du skatepark des Lilattes	300 000 €
Désimperméabilisation et végétalisation de la promenade des Rêveries	250 000 €
Renouvellements matériels de transport	250 000 €
Préau Louis Michel et Oiselet	220 000 €
Aménagement d'une aire de jeux au Parc des Lilattes	200 000 €
Réhabilitation Maison des Associations La Colombe	200 000 €
Rénovation du square Réhau	180 000 €
Réaménagement du carrefour Etissey Libération et aménagement du square	160 000 €
Réhabilitation de locaux pour le service Hygiène / Santé et fresque Saint-Michel	150 000 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 038-213800535-20241217-DB_241213_132-DE

Réaménagement de la rue Ampère (2ème phase secteur l'Oiselet)	150 000 €
Musée	126 360 €
Installation vidéo protection sur établissements scolaires et autres nouveaux sites	120 000 €
Extension du square Boussieu	100 000 €
Appel à Projets Conservatoire et indemnisation des 2 candidats	90 000 €
Installation d'assises et de bornes à lecture de plaque dans la rue de la Liberté	76 200 €
Aménagement du ténement démoli îlot Paul Bert	70 000 €
Installation d'une cuve de stockage d'eau de pluie au CTM	70 000 €
Aménagement paysager et plantations au Parc des Mûriers Oiselet	60 000 €
Equipement Cuisine centrale	56 000 €
Création d'un WC pour l'aire de jeux de Champaret	55 000 €
Travaux sur le Pont Hussel	50 000 €
Aménagement du square Pré Bénit	50 000 €
Eglise Notre-Dame (rénovation de la fresque et des lettrages)	45 000 €
Extension du cimetière de Mozas (Jardin et Colombarium)	40 000 €
Installation de bornes escamotables PK1 Quai des Belges	40 000 €
Création ilôts de fraicheur (végétalisation)	40 000 €
Plantations d'arbres	40 000 €
Fresques Street Art	30 000 €
Achat décors d'illuminations Av. Tixier + rue des Moulins	27 000 €

3.2.2.1. Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Ce sont les frais d'études, les frais liés aux documents d'urbanisme, les achats de logiciels et licences informatiques.

Le budget est en hausse de 29% par rapport à 2024 (+138 K€).

Sont notamment prévus l'appel à projet du conservatoire et l'indemnisation des candidats (90 K€), les études topographiques du pont de la Gare et d'amélioration des accès piéton de la gare (40 K€), le recours à un AMO et une agence d'urbanisme pour les OAP, le conservatoire et le concours du futur théâtre.

3.2.2.2. Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Ces dépenses consistent principalement à la réalisation de travaux et d'aménagements dans les bâtiments et sur la voirie, ainsi que l'achat de matériels et de mobiliers. Le budget 2025 est en baisse de 21.4%.

Les dépenses se répartissent ainsi :

- Acquisition de terrains ou voiries (300 000 €)
- Aménagement de terrains (800 600 €)
- Réalisation de travaux dans les bâtiments (1 114 000 €)
- Installations de voirie, matériels (voirie, incendie, réseaux) et outillage technique (1 639 900 €)
- Achat matériel de transport (250 000 €)
- Achat de matériel informatique (167 000 €)
- Achat de mobilier de bureau (132 900 €)
- Achat matériels divers et œuvres d'art (524 100 €)
- Équipement vidéoprotection (120 000 K€)

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 038-213800535-20241217-DB_241213_132-DE

Au regard des besoins et des priorités, les budgets 2025 hors AP pour les travaux bâtimentaires, les installations de voirie et les matériels ont été réduits, alors que le budget d'aménagement de terrains a été augmenté (aire de jeux et parcs).

3.2.2.3. Immobilisations en cours (chapitre 23)

La plupart des grands et nouveaux projets de travaux étant gérés en AP, les crédits alloués en 2025 pour les projets hors AP ont nettement baissé par rapport à 2024.

Les crédits inscrits concernent le projet Dolbeau, la maison de habitants Barbusse, les travaux du pont Hussel et à la marge des restaurations d'œuvres d'art.

3.2.2.4. Subventions d'équipements versées (chapitre 204)

Il s'agit de participations financières à des travaux réalisés par la CAPI. Le montant de ces subventions d'équipement versées est en forte hausse par rapport à 2024 au regard des projets financés : RD 312, OAP Ramseyer ou Pôle d'échanges multimodal (PEM) Gare, OAP Paul Bert et Carrefour Etissey/Libération, ainsi qu'un appel à fonds de concours pour un data center (240 K€).

Un montant de 40 000 € inchangé par rapport à 2024, est inscrit pour les aides aux vitrines pour les commerçants (travaux, rénovation…).

3.2.3. Remboursement de la dette en capital (chapitre 16)

Le montant du remboursement en capital de la dette s'élève à 2 263 000 € (contre 2 575 200 € en 2024). Elle diminue puisqu'il n'y a pas eu de nouvel emprunt contracté en 2024.

Par ailleurs, le budget primitif 2025 prévoit à ce stade l'inscription d'un emprunt théorique de 8 480 960 €. Il s'agit d'une disposition nécessaire à l'équilibre du budget primitif qui sera réexaminée lors de l'affectation du résultat de l'exercice 2024.

Pour information :

Année	Emprunt d'équilibre inscrit auBP (avant affectation du résultat n-1)	Emprunt réalisé (après affectation du résultat n-1)
2020	11 500 255,37 €	5 500 000,00 €
2021	11 575 804,80 €	1 500 000,00 €
2022	11 995 283,75 €	5 000 000,00 €
2023	6 245 067,58 €	- €
2024	9 112 450,00 €	- €

Au 31/12/2024, l'encours de dette sera de 18 573 470€ soit un endettement de 615 € par habitant.

Pour comparaison, l'encours de la dette au 31/12/2023 était de 21 004 660€ soit 700 € par habitant.